



Prise de congé du propriétaire

Par **ano**, le **24/04/2013** à **01:17**

Bonjour, cela fait 9 mois que je suis locataire d'un appartement, mon bail a été signé pour une durée de 3 ans. Mon propriétaire m'apprend qu'il voudrait le vendre.

Suis-je obligé de partir avant la fin du bail ? **merci**

Par **Lag0**, le **24/04/2013** à **07:52**

Bonjour,

(Inutile de poser votre question plusieurs fois)

Votre bailleur ne peut vous donner congé que pour l'échéance triennale du bail avec un préavis de 6 mois.

S'il veut vendre en cours de bail, il le peut, mais cela s'appelle une vente "occupée", c'est à dire que l'acheteur reprend alors à son compte le bail aux mêmes conditions et devient donc votre nouveau bailleur.

Lui même ne pourrait récupérer le logement pour y habiter qu'à l'échéance triennale du bail.